

FAQ

Cuivre, 2G, 3G : ce qu'il faut savoir pour ne pas être coupé

2G / 3G

Question	Réponse
Mon téléphone va-t-il s'arrêter de fonctionner ?	Seulement s'il n'est compatible qu'avec la 2G (souvent d'anciens modèles). Les smartphones récents fonctionnent déjà en 4G/5G : aucune action n'est nécessaire.
Comment savoir si mon téléphone est concerné ?	Dans les paramètres réseau du téléphone, si seule l'option « 2G », « E » ou « EDGE » apparaît (sans 3G/4G/5G), le téléphone est concerné et devra être remplacé.
À partir de quand exactement pour notre commune ?	Entre septembre et décembre 2026 pour la 2G, dans le cadre de la généralisation de l'arrêt en France métropolitaine. La 3G suivra à compter de fin 2028 jusqu'à fin 2029.
J'ai une téléassistance / un bracelet d'alerte, dois-je m'inquiéter ?	Il est recommandé de contacter le prestataire de téléassistance pour vérifier la compatibilité du boîtier.
Mon immeuble a un ascenseur, qui s'en occupe ?	C'est au propriétaire (syndic de copropriété ou bailleur) de faire vérifier la téléalarme par l'ascensoriste, conformément au décret n° 2026-166 du 4 mars 2026.
J'ai une alarme ou une caméra à la maison ou dans mon commerce, que faire ?	Contactez directement votre société de télésurveillance ou l'installateur pour vérifier la technologie de transmission utilisée et, si besoin, planifier une mise à jour.
Est-ce que cela va réduire la couverture mobile dans la commune ?	Non : les fréquences libérées par l'arrêt de la 2G seront réutilisées pour renforcer la 4G et la 5G, y compris en zones rurales et de montagne.
Où puis-je signaler un démarchage abusif lié à ce sujet ?	Sur jalerte.arcep.fr pour un signalement à l'Arcep, ou auprès de la DGCCRF / des services de police en cas de fraude avérée (demande de coordonnées bancaires par SMS, etc.).

Fermeture du réseau cuivre

Question	Réponse
Le réseau cuivre va-t-il aussi s'arrêter ?	Oui. Indépendamment de l'arrêt de la 2G/3G, Orange ferme aussi progressivement le réseau cuivre (téléphonie fixe et ADSL) au niveau national.
Quelle est la différence entre fermeture commerciale et fermeture technique ?	La fermeture commerciale signifie qu'il n'est plus possible de souscrire un nouvel abonnement sur le réseau cuivre ; les abonnements existants continuent de fonctionner normalement. La fermeture technique signifie l'arrêt définitif : il faut avoir basculé vers la fibre ou une autre solution avant cette date pour ne pas perdre son service.
Je suis déjà raccordé à la fibre, suis-je concerné par la fermeture du cuivre ?	Non, si vous êtes déjà raccordé à la fibre et que votre abonnement en dépend, cette évolution ne change rien pour vous.
Comment savoir si mon adresse est éligible à la fibre ?	Vous pouvez vérifier votre éligibilité directement auprès de votre opérateur, ou sur la carte interactive de l'Arcep (cartefibre.arcep.fr).
J'ai une alarme ou un fax branché sur ma ligne fixe, dois-je m'inquiéter ?	Il est recommandé de vérifier avec votre installateur ou votre opérateur si cet équipement fonctionne encore via le réseau cuivre, afin d'anticiper son remplacement ou son adaptation avant la fermeture technique.
La fermeture du cuivre et l'arrêt de la 2G/3G, est-ce le même chantier ?	Non, ce sont deux chantiers distincts menés par les différents opérateurs, avec des calendriers propres à chacun, mais tous deux liés à la modernisation des réseaux de télécommunications.